

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(2)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation. (2) Corridors et infrastructures ferroviaires	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(2)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation. (2) Corridors et infrastructures ferroviaires					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(2)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.					
(2) Corridors et infrastructures ferroviaires					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	9				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	150				
Hauteur min./max. (m)	4/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/1				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		(2)			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant	(1)				
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Poste de transformation Hydro-Québec existant (2) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	(1)				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Corridors verts multifonctionnels tels que des sentiers de randonnée, d'hébertisme, de vélo, de raquette et de ski de fond, ainsi que les aménagements légers les accompagnant qui s'intègrent au milieu naturel telles que des haltes de repos et des aires d'observation.	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant			(2)		
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		(1)			
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)		12			
Avant secondaire min. (m)		12			
Latérale min. (m)		5			
Totales latérales min. (m)		10			
Arrière min. (m)		9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m)					
Hauteur min./max. (m)		4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)		1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Culture existante (2) Piste d'atterrissage existante (centre de parachutisme)	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant	(1)				
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	9				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	12				
Superficie min. (m²)	500				
Hauteur min./max. (m)	4/13				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15	15			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	700	700			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Usine de filtration d'eau existante	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local	•				
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	10				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	4/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/1				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	4/13				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	● ⁽¹⁾				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Zone de conservation protégée en vertu du certificat d'autorisation du ministère n° 7470-16-01-0112501 (400963402) délivré le 7 septembre 2012.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	● ⁽¹⁾				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min./max. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Zone de conservation protégée en vertu du certificat d'autorisation du ministère n° 7470-16-01-0100603 (401338913) délivré le 12 avril 2016.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	● ⁽¹⁾				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min./max (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)					
Profondeur d'un lot min. (m)					
Superficie d'un lot min. (m²)					

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Zone de conservation protégée en vertu du certificat d'autorisation du ministère n° 7470-16-01-0128801 (401685423) délivré le 7 septembre 2018.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive	•				
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)					
Avant secondaire min. (m)					
Latérale min./max. (m)					
Totales latérales min. (m)					
Arrière min. (m)					
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)					
Superficie min. (m²)					
Hauteur min. (m)					
Nombre d'étages min./max. (en étage)					
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50				
Profondeur d'un lot min. (m)	50				
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local	•				
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive		•			
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	• ⁽¹⁾				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	9				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	150				
Hauteur min./max. (m)	5/15				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes
Usages spécifiquement prohibés
Usages spécifiquement autorisés
Dispositions spécifiques
(1) Il peut y avoir plus d'un bâtiment sur le même lot/terrain.

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	● ⁽¹⁾				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		●			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			●		
A2 : Élevage			●		
A3 : Para-agricole			(3)		
A4 : Foresterie			● ⁽⁴⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●		●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12		12		
Avant secondaire min. (m)	12		12		
Latérale min. (m)	3		5		
Totales latérales min. (m)	6		10		
Arrière min. (m)	9		9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10		4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2		1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾		3 000 ⁽²⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ». (2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². Les lots partiellement desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 60 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 2 000 m². (4) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	● ⁽¹⁾				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		●			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			●		
A2 : Élevage			●		
A3 : Para-agricole			(3)		
A4 : Foresterie			● ⁽⁴⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●		●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12		12		
Avant secondaire min. (m)	12		12		
Latérale min. (m)	3		5		
Totales latérales min. (m)	6		10		
Arrière min. (m)	9		9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10		4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2		1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾		3 000 ⁽²⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ».	
(2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m².	
(4) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		●			
R2 : Récréation intensive		(3)			
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			●		
A2 : Élevage			●		
A3 : Para-agricole			(4)		
A4 : Foresterie			● ⁽⁵⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12	12		
Avant secondaire min. (m)	12	12	12		
Latérale min. (m)	3	3	5		
Totales latérales min. (m)	6	6	10		
Arrière min. (m)	9	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6	6			
Superficie min. (m)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/10	4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2	1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50 ⁽²⁾	50 ⁽²⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50 ⁽²⁾	50 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾	3 000 ⁽²⁾	3 000 ⁽²⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Terrain de golf (4) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ». (2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (5) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	● ⁽¹⁾				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		●			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			●		
A2 : Élevage			●		
A3 : Para-agricole			(3)		
A4 : Foresterie			● ⁽⁴⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●		●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12		12		
Avant secondaire min. (m)	12		12		
Latérale min. (m)	3		5		
Totales latérales min. (m)	6		10		
Arrière min. (m)	9		9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10		4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2		1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾		50 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾		3 000 ⁽²⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ».	
(2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m².	
(4) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	● ⁽¹⁾				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction		(3)			
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive			●		
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture				●	
A2 : Élevage				●	
A3 : Para-agricole				● ⁽⁴⁾	
A4 : Foresterie				● ⁽⁵⁾	
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●			●	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12			12	
Avant secondaire min. (m)	12			12	
Latérale min. (m)	3			5	
Totales latérales min. (m)	6			10	
Arrière min. (m)	9			9	
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10			4/–	
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2			1/–	
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾			50 ⁽²⁾	
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾			50 ⁽²⁾	
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾			3 000 ⁽²⁾	

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Usages de la sous-classe I302 « Industrie d'extraction » (4) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ». (2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (5) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	● ⁽¹⁾				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(3)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			●		
A2 : Élevage			●		
A3 : Para-agricole			(4)		
A4 : Foresterie			● ⁽⁵⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●	●	●		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12	12		
Avant secondaire min. (m)	12	12	12		
Latérale min. (m)	3	3	5		
Totales latérales min. (m)	6	9	10		
Arrière min. (m)	9	12	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6	9			
Superficie min. (m)	75	500			
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/10	4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/1	1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50	50 ⁽²⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50	50 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾	5 000	3 000 ⁽²⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Centre de parachutisme avec aéroport et piste d'atterrissage existants (4) Usages de la classe d'usages « A3 : Para-agricole » existants en respect des dispositions du schéma d'aménagement et autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Activités résidentielles selon les dispositions de l'article 9.1.1.1 « Dispositions relatives à l'implantation de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ». (2) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (5) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est interdit (correspond à l'lot FAR-11 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est interdit (correspond à l'ilot FAR-04-A de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	5 000 ⁽²⁾	5 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m et une profondeur moyenne minimale de 75 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-17 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	5 000 ⁽²⁾	5 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m. et une profondeur moyenne minimale de 75 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-18 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		(3)			
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd		(4)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local		(5)			
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			•		
A2 : Élevage			•		
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie			• ⁽⁶⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12	12		
Avant secondaire min. (m)	12	12	12		
Latérale min. (m)	3	5	5		
Totales latérales min. (m)	6	10	10		
Arrière min. (m)	9	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5	7.5			
Superficie min. (m)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/10	4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2	1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	50 ⁽¹⁾	50 ⁽¹⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50	50		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	3 000 ⁽¹⁾	3 000 ⁽¹⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Usages des sous-classe d'usages « C102 : Commerce de proximité », sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (4) Commerces de même nature que ceux déjà implantés et existants le 23 septembre 2008 sont autorisés, sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (5) Usages des sous-classe d'usages « P101 : Service de garderie », sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots partiellement desservis peuvent avoir une largeur minimale de 25 m et une superficie minimale de 1 500 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'ilot FAR-13-A de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (6)Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		(3)			
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd		(4)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local		(5)			
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			•		
A2 : Élevage			•		
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie			• ⁽⁶⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12	12		
Avant secondaire min. (m)	12	12	12		
Latérale min. (m)	3	5	5		
Totales latérales min. (m)	6	10	10		
Arrière min. (m)	9	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5	7.5			
Superficie min. (m)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/10	4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2	1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	50 ⁽¹⁾	50 ⁽¹⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50	50		
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	3 000 ⁽¹⁾	3 000 ⁽¹⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(3) Usages des sous-classe d'usages « C102 : Commerce de proximité », sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (4) Commerces de même nature que ceux déjà implantés et existants le 23 septembre 2008 sont autorisés, sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (5) Usages des sous-classe d'usages « P101 : Service de garderie », sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots partiellement desservis peuvent avoir une largeur minimale de 25 m et une superficie minimale de 1 500 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-13-B de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (6) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}	3 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m., une profondeur moyenne minimale de 75 m. et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-01 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}	3 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-14 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}	3 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-03 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}	3 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-02 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail		(3)			
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules		(3)			
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			•		
A2 : Élevage			•		
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie			• ⁽⁴⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12	12		
Avant secondaire min. (m)	12	12	12		
Latérale min. (m)	3	5	5		
Totales latérales min. (m)	6	10	10		
Arrière min. (m)	9	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5	7.5			
Superficie min. (m)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/10	4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2	1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}	3 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(3) Commerces de même nature que ceux déjà implantés et existants le 23 septembre 2008 sont autorisés, sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-12 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (4) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger		(3)			
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			•		
A2 : Élevage			•		
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie			• ⁽⁴⁾		
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12		12		
Avant secondaire min. (m)	12		12		
Latérale min. (m)	3		5		
Totales latérales min. (m)	6		10		
Arrière min. (m)	9		9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10		4/-		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2		1/-		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50 ⁽¹⁾	50 ⁽¹⁾		
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ^{(1) (2)}	45 ⁽¹⁾	45 ⁽¹⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	4 000 ⁽²⁾	4 000 ⁽¹⁾	4 000 ⁽¹⁾		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Station de pompage (eau) existante	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m. et une profondeur moyenne minimale de 75 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-08 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (4) Activités forestières effectuées en respect avec les dispositions sur l'abattage d'arbres prévus à l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	3	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	10 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-16 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	3	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	10 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-16 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	•				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	3				
Superficie min. (m)	36				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-15 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-09 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	5 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-10 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	5 000 ⁽²⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m et une profondeur moyenne minimale de 75 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-04-B de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	5 000 ⁽²⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m et une profondeur moyenne minimale de 75 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-07 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles	•				
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽³⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12 ⁽¹⁾	12			
Avant secondaire min. (m)	12 ⁽¹⁾	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	3	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	3				
Superficie min. (m)	36				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽²⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽²⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) La marge minimale d'un bâtiment implanté sur un lot n'ayant pas front sur la route 104, peut être réduite à 5 m. (2) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-06 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362). (3) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture		•			
A2 : Élevage		•			
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie		• ⁽²⁾			
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12	12			
Avant secondaire min. (m)	12	12			
Latérale min. (m)	3	5			
Totales latérales min. (m)	6	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10	4/–			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/–			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ⁽¹⁾	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Le lotissement à des fins résidentielles est autorisé (correspond à l'îlot FAR-05 de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 19 avril 2011 sous le numéro 372362).	
(2) Activités forestières en respect des dispositions sur l'abattage d'arbres de l'article 7.1.1.9 « Abattage d'arbres en zone agricole permanente ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		• ⁽¹⁾			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		•			
C2: Commerce de détail		•			
C3 : Restauration et débit de boisson		•			
C4 : Hébergement		•			
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée		•	•		
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)		6	6		
Avant secondaire min. (m)		6	6		
Latérale min. (m)		2	2		
Totales latérales min. (m)		4	4		
Arrière min. (m)		7.5	7.5		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)		8	9		
Superficie min. (m²)		75	90		
Hauteur min./max. (m)		6/12	6/12		
Nombre d'étages min./max. (en étage)		1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.		-/50	-/50		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15	25			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	600	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements par bâtiment est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		• ⁽¹⁾			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		•			
C2 : Commerce de détail		•			
C3 : Restauration et débit de boisson		•			
C4 : Hébergement		•			
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée		•	•		
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)		6	6		
Avant secondaire min. (m)		6	6		
Latérale min. (m)		2	2		
Totales latérales min. (m)		4	4		
Arrière min. (m)		7.5	7.5		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)		8	9		
Superficie min. (m²)		75	90		
Hauteur min./max. (m)		6/12	6/12		
Nombre d'étages min./max. (en étage)		1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.		-/50	-/50		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15	25			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	600	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements par bâtiment est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		•			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)		• ⁽¹⁾			
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		•			
C2: Commerce de détail		•			
C3 : Restauration et débit de boisson		•			
C4 : Hébergement		•			
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local			•		
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive				•	
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)		•	•		
Mixité d'usages autorisée		•	•		
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•	•	•
Jumelée		•	•		
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)		3	3	3	3
Avant secondaire min. (m)		3	3	3	3
Latérale min. (m)		2	2	2	2
Totales latérales min. (m)		4	4	4	4
Arrière min. (m)		3	3	3	3
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)		7	7	7	7
Superficie min. (m²)		55	55	55	55
Hauteur min./max. (m)		6/14	6/14	4/14	6/10
Nombre d'étages min./max. (en étage)		1/4	1/4	1/4	1/2
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.		-/80	-/80	-/80	-/50
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	9	9	9		
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾	30 ⁽²⁾	30 ⁽²⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	300	300	300		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•	•	•	

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 15 logements par bâtiment est autorisé. (2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail	•				
C3 : Restauration et débit de boisson	•				
C4 : Hébergement	•				
C5 : Commerce et service pour véhicules	(1)				
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•				
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	9				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	90				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30				
Profondeur d'un lot min. (m)	40				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Usages de la sous-classe d'usages «C502 : Poste d'essence et station de recharge »	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd		•			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	15			
Avant secondaire min. (m)	6	9			
Latérale min. (m)	2	5			
Totales latérales min. (m)	4	12			
Arrière min. (m)	7.5	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	15			
Superficie min. (m²)	75	250			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/45			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé		•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20 ⁽¹⁾	30 ⁽¹⁾			
Profondeur d'un lot min. (m)	40 ⁽¹⁾	40 ⁽¹⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	700 ⁽¹⁾	1 000 ⁽¹⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur moyenne minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		• ⁽¹⁾			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		•			
C2: Commerce de détail		•			
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd		(2)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture			(3)		
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•	•	
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	9	9		
Avant secondaire min. (m)	6	9	9		
Latérale min. (m)	2	5	5		
Totales latérales min. (m)	4	10	10		
Arrière min. (m)	7.5	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	15	15		
Superficie min. (m²)	75	250	250		
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/12	5/12		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/45	-/45		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20	30	30		
Profondeur d'un lot min. (m)	30	40	40		
Superficie d'un lot min. (m²)	600	1 000	1 000		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•	•		

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(2) Pépinière et serre (3) Production maraîchère existante	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements par bâtiment est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		•			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)		• ⁽¹⁾			
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		•			
C2 : Commerce de détail		•			
C3 : Restauration et débit de boisson		•			
C4 : Hébergement		•			
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd		(2)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive			•		
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)	•	•			
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	• ⁽³⁾	•	•	
Jumelée	•	•			
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3	3	3	3	
Avant secondaire min. (m)	3	3	3	3	
Latérale min. (m)	2	2	2	2	
Totales latérales min. (m)	4	4	4	4	
Arrière min. (m)	3	3	3	3	
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7	7	7	7	
Superficie min. (m²)	55	55	55	55	
Hauteur min./max. (m)	6/14	6/14	4/10	6/10	
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/4	1/4	1/4	1/2	
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/80	-/80	-/50	-/50	
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	9	9		9	
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45		45	
Superficie d'un lot min. (m²)	400	400		400	

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•	•	•	

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(2) Entrepôt ⁽³⁾	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 15 logements par bâtiment est autorisé.	
(3) Deux bâtiments sont autorisés sur le même terrain avec l'usage «Entrepôt» de la classe d'usages « C6 : Commerce lourd ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson		(2)			
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules		•			
C6 : Commerce lourd		(3)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	3			
Totales latérales min. (m)	4	9			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	9			
Superficie min. (m²)	80	90			
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/45	-/50			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18	18			
Profondeur d'un lot min. (m)	40	40			
Superficie d'un lot min. (m²)	700	700			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(2) Bar laitier (3) Service de construction	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements par bâtiment est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité	•				
C2: Commerce de détail	•				
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules	•				
C6 : Commerce lourd	•				
C7 : Commerce et service à caractère particulier	•				
C8 : Divertissement et loisirs	•				
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		•			
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local			•		
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•	• ⁽¹⁾		
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15	15		
Avant secondaire min. (m)	9	9	9		
Latérale min. (m)	5	5	5		
Totales latérales min. (m)	12	12	12		
Arrière min. (m)	9	9	9		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15	15		
Superficie min. (m²)	250	250	250		
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/12	5/12		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/45	–/45	–/45		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30	30		
Profondeur d'un lot min. (m)	40	40	40		
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000	1 000		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) La classe d'usages « P1 : Institutionnel et communautaire local » est autorisé dans un bâtiment mixte uniquement avec les usages du groupe d'usages « Commerce et service (C) ».	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson	•				
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules	• (1)				
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs	•				
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•				
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	9				
Avant secondaire min. (m)	9				
Latérale min. (m)	5				
Totales latérales min. (m)	10				
Arrière min. (m)	9				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	250				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/45				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30				
Profondeur d'un lot min. (m)	40				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
(1) Garage et atelier pour les véhicules automobiles et récréatifs de la sous-classe d'usages « C501 : Commerce et service pour les véhicules automobiles et récréatifs ».					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson	•				
C4 : Hébergement	•				
C5 : Commerce et service pour véhicules		•			
C6 : Commerce lourd		(1)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs	•				
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	9	9			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	5	5			
Totales latérales min. (m)	10	10			
Arrière min. (m)	9	9			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	250	250			
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/45	-/45			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé		•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	40	40			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Quincaillerie	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité	•				
C2: Commerce de détail	•				
C3 : Restauration et débit de boisson	•				
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs	•				
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•				
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	9				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	250				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/45				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30				
Profondeur d'un lot min. (m)	40				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd	•				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		• (2)			
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000	2 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(2) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine	•				
I2 : Industrie légère	• (1)				
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	7.5				
Latérale min. (m)	5				
Totales latérales min. (m)	10				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•				

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30				
Profondeur d'un lot min. (m)	50				
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(1) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules	(1)				
C6 : Commerce lourd	•				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère		• (2)			
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(2) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Usages de la sous-classe d'usages « C501 : Commerce et service pour les véhicules automobiles et récréatifs ».	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd	(1)				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		• (2)			
I3 : Industrie lourde et d'extraction		(3)			
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger			•		
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15	15		
Avant secondaire min. (m)	9	9	9		
Latérale min. (m)	9	9	9		
Totales latérales min. (m)	18	18	18		
Arrière min. (m)	15	15	15		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15	15		
Superficie min. (m²)	200	200	200		
Hauteur min./max. (m)	5/15	5/15	5/15		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60	–/60		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•	•		

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30	30		
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50	50		
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000	2 000	2 000		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•	•		

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(2) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) les usages de la sous-classe « C601: Service para-industriel et entreposage » (3) les usages de la sous-classe « I301: Industrie lourde »	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd	(1)				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		• (2)			
I3 : Industrie lourde et d'extraction		• (3) ⁽⁴⁾			
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/15	5/15			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min.(m²)	2 000	2 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
(2) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) les usages de la sous-classe « C601: Service para-industriel et entreposage » (3) les usages de la sous-classe « I301: Industrie lourde »					
Dispositions spécifiques					
(4) Pour une industrie de biométhanisation, aménagé sous forme de projet intégré industriel, les normes suivantes doivent être respectées : largeur minimale de bâtiment de 9 m, superficie minimale de bâtiment de 150 m², hauteur maximale de bâtiment de 17 m, un nombre non limité de construction accessoire, une distance minimale de 1 m entre un bâtiment et une construction accessoire, aucune distance minimale entre un bâtiment et une allée de circulation et entre des constructions accessoires et un minimum de 12 cases de stationnement dans le projet.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd	(1)				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		•			
I3 : Industrie lourde et d'extraction		(2)			
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/15	5/15			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000	2 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) les usages de la sous-classe « C601: Service para-industriel et entreposage » (2) les usages de la sous-classe « I301: Industrie lourde »	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd	(1)				
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine		•			
I2 : Industrie légère		• (2)			
I3 : Industrie lourde et d'extraction		(3)			
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/15	5/15			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000	2 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(2) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Usages de la sous-classe d'usages « C601: Service para-industriel et entreposage » (3) Industrie de produits de plastique ou de papier	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine	•				
I2 : Industrie légère	• (1)				
I3 : Industrie lourde et d'extraction	(2)				
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(3)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•				
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m²)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/60	–/60			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé	•	•			

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	2 000	2 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
(1) Industrie du tabac et du cannabis de la classe d'usages « I2 : Industrie légère »	
Usages spécifiquement autorisés	
(2) Industrie de produits de plastique ou de papier (3) Gare de triage de chemin de fer	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local	•				
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	12				
Superficie min. (m)	200				
Hauteur min./max. (m)	5/15				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/4				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	15			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	700			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local	•				
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant	(1)	(1)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•				
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	3	3			
Totales latérales min. (m)	6	6			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	30	30			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Usine d'épuration des eaux usées existante	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement	•				
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15				
Avant secondaire min. (m)	9				
Latérale min. (m)	9				
Totales latérales min. (m)	18				
Arrière min. (m)	15				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m)	150				
Hauteur min./max. (m)	5/15				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes
Usages spécifiquement prohibés
Usages spécifiquement autorisés
Dispositions spécifiques

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective	•				
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local		•			
P2 : Institutionnel et communautaire régional		•			
P3 : Activité de rassemblement		•			
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée		•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée		•			
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	3	3			
Totales latérales min. (m)	6	6			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15	15			
Superficie min. (m)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	6/15	6/15			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	30	30			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local		•			
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement		•			
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	6			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	3	3			
Totales latérales min. (m)	6	6			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	10	15			
Superficie min. (m)	200	200			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes
Usages spécifiquement prohibés
Usages spécifiquement autorisés
Dispositions spécifiques

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local	•				
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement	•				
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	10				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	10				
Superficie min. (m)	200				
Hauteur min./max. (m)	5/14				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	30	30			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier	•				
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant		(1)			
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	15	15			
Avant secondaire min. (m)	9	9			
Latérale min. (m)	9	9			
Totales latérales min. (m)	18	18			
Arrière min. (m)	15	15			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	9			
Superficie min. (m)	150	150			
Hauteur min./max. (m)	5/15	5/15			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15	15			
Profondeur d'un lot min. (m)	45	45			
Superficie d'un lot min. (m²)	700	700			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Base et réserve militaire					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/9				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	12				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	350				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/9				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	60				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	10				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	300				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	60				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	12				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	350				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	60				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	6				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	200				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	90				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	40				
Superficie d'un lot min. (m²)	800				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	25				
Superficie d'un lot min. (m²)	400				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	25 ⁽¹⁾				
Profondeur d'un lot min. (m)	45 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 200 ⁽¹⁾				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un fontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m².	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	25				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 200				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	3/8				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	16				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	70				
Hauteur min./max. (m)	8/13				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	17				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	4				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	4.7 ⁽¹⁾				
Superficie min. (m²)	35				
Hauteur min./max. (m)	3/6				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/1				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	9.2 ⁽²⁾				
Profondeur d'un lot min. (m)	29 ⁽³⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	270				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) La largeur maximale autorisée est de 6 m. Pour les lots situés sur la ligne extérieure d'une courbe, la largeur minimale autorisée au frontage du lot est de 5.59 m. (3) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	9				
Avant secondaire min. (m)	9				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50 ^{(1) (2)}				
Profondeur d'un lot min. (m)	50 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000 ^{(1) (2)}				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots non desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir un frontage double minimal de 100 m, une profondeur moyenne minimale de 75 m et une superficie minimale de 4 000 m². (2) Les lots partiellement desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une largeur minimale de 25 m, un frontage double de 60 m (pour les propriétés riveraines) ou de 50 m (pour toutes autres propriétés) et une superficie minimale de 2 000 m².	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	650				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	28				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	550				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale		•			
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local		•			
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée		•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	3			
Totales latérales min. (m)	4	6			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	12			
Superficie min. (m²)	75	200			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/40			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18	25			
Profondeur d'un lot min. (m)	30	35			
Superficie d'un lot min. (m²)	500	1 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée					
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	7				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	230				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	7/13 ⁽¹⁾				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) La différence de hauteur entre deux bâtiments adjacents ne peut être supérieure à 2 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	10				
Superficie min. (m²)	100				
Hauteur min./max. (m)	9/13 ⁽¹⁾				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	900				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) La différence de hauteur entre deux bâtiments adjacents ne peut être supérieure à 2 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	4/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	550				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8				
Superficie min. (m²)	70				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	10				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	300				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8				
Superficie min. (m²)	70				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	300				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	50				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	28				
Superficie d'un lot min. (m²)	350				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	50				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	7				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	200				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	27				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	11				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50				
Profondeur d'un lot min. (m)	50				
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50				
Profondeur d'un lot min. (m)	50				
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules		(1)			
C6 : Commerce lourd		(2)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	2			
Totales latérales min. (m)	4	4			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	9			
Superficie min. (m²)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	5/10	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/35			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15 ^{(3) (4)}	20 ^{(3) (4)}			
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽⁴⁾	30 ⁽⁴⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	450 ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 000 ⁽³⁾⁽⁴⁾			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
(1) Garage et atelier pour les véhicules automobiles et récréatifs de la sous-classe d'usages « C501 : Commerce et service pour les véhicules automobiles et récréatifs » (2) Entrepreneur spécialisé (électricien)					
Dispositions spécifiques					
(3) Les lots partiellement desservis doivent avoir une largeur minimale de 25 m et une superficie minimale de 1 500 m². (4) Les lots non desservis doivent avoir une larguer minimale de 50 m, une profondeur moyenne minimale de 50 m et une superficie minimale de 3 000 m².					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	7				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	220				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée					
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	14				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	● ⁽¹⁾				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée	●				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	90				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) L'aire de stationnement peut être située en cour avant et en cour avant secondaire. (2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	25				
Superficie d'un lot min. (m²)	400				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	25				
Superficie d'un lot min. (m²)	400				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		(1) (2)			
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local			•		
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée	•	•			
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3	3	3		
Avant secondaire min. (m)	3	3	3		
Latérale min. (m)	2	2	2		
Totales latérales min. (m)	4	4	4		
Arrière min. (m)	6	6	6		
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7	7	7		
Superficie min. (m²)	75	75	75		
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/12	5/12		
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/3	1/3		
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50	-/50	-/50		
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15	15	15		
Profondeur d'un lot min. (m)	25 ⁽³⁾	26 ⁽³⁾	27 ⁽³⁾		
Superficie d'un lot min. (m²)	400	400	400		

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•	•		

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Soin de beauté et coiffure (2) Clinique vétérinaire	
Dispositions spécifiques	
(3) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	12				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	25 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	13				
Profondeur d'un lot min. (m)	20 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	24				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes
Usages spécifiquement prohibés
Usages spécifiquement autorisés
Dispositions spécifiques

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	35 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	800				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	40				
Superficie d'un lot min. (m²)	750				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	18				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Rèlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Rèlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8.5				
Superficie min. (m²)	90				
Hauteur min./max. (m)	8/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	600				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8.5				
Superficie min. (m²)	90				
Hauteur min./max. (m)	8/11				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	13				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	550				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes
Usages spécifiquement prohibés
Usages spécifiquement autorisés
Dispositions spécifiques

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	10				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8				
Superficie min. (m²)	80				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité		(1)			
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules		(2)			
C6 : Commerce lourd		(3)			
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	10	10			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	2			
Totales latérales min. (m)	4	4			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	9			
Superficie min. (m²)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/40			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1) Clinique vétérinaire existante (2) Commerce de vente de véhicules automobiles et récréatifs existant (3) Mini-entrepôt existant	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail		(1)			
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	10	10			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	2			
Totales latérales min. (m)	4	4			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9	9			
Superficie min. (m²)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	5/12	5/10			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3	1/2			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/40			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50	50			
Profondeur d'un lot min. (m)	50	50			
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000	3 000			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(1)Commerce de vente de revêtements de plancher existant	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	12				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	50				
Profondeur d'un lot min. (m)	50				
Superficie d'un lot min. (m²)	3 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	● ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	8/14				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 6 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	750				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé. (2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	750				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé. (2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale		•			
H3 : Habitation trifamiliale		•			
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)		• ⁽¹⁾			
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•	•			
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5	7.5			
Avant secondaire min. (m)	6	6			
Latérale min. (m)	2	2			
Totales latérales min. (m)	4	4			
Arrière min. (m)	7.5	7.5			
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5	9			
Superficie min. (m²)	75	75			
Hauteur min./max. (m)	3/8	8/12			
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2	2/3			
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35	-/40			
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	16	20			
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾	30 ⁽²⁾			
Superficie d'un lot min. (m²)	500	750			

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•	•			

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé.					
(2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	6				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7.5				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽²⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé. (2) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	8/16				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/4				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	● ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	16				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/35				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	25				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	750				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	70				
Hauteur min./max. (m)	4/10				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/2				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	450				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	150				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30 ⁽¹⁾				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) Les lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain doivent avoir une profondeur minimale de 45 m.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	● ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	24				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 4 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	• ⁽¹⁾				
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	15				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	6/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 12 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	● ^{(1) (2)}				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	18				
Superficie min. (m²)	200				
Hauteur min./max. (m)	9/13				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	25				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes					
Usages spécifiquement prohibés					
Usages spécifiquement autorisés					
Dispositions spécifiques					
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 6 logements est autorisé.					
(2) L'aire de stationnement peut être située en cour avant et en cour avant secondaire.					

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	6				
Superficie min. (m²)	60				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	7				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	250				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	• ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)					
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	6				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	8				
Superficie min. (m²)	80				
Hauteur min./max. (m)	8/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	–/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	35				
Superficie d'un lot min. (m²)	700				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements) » une densité maximale de 6 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale	•				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	• ⁽¹⁾				
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée	•				
Contiguë	•				
Marges					
Avant min.(m)	3				
Avant secondaire min. (m)	3				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	3				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	7				
Superficie min. (m²)	55				
Hauteur min./max. (m)	6/14				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/4				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/80				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	9				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	400				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 32 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	• ⁽¹⁾				
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive		•			
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	150				
Hauteur min./max. (m)	8/16				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/4				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	45				
Superficie d'un lot min. (m²)	1 000				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 24 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale	•				
H2 : Habitation bifamiliale	•				
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	•				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	• ⁽¹⁾				
H6 : Habitation collective					
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	•				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	80				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	1/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/40				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	650				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 12 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale					
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)					
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	● ⁽¹⁾				
H6 : Habitation collective	●				
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2: Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée					
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	3				
Totales latérales min. (m)	6				
Arrière min. (m)	7.5				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	150				
Hauteur min./max. (m)	5/12				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/3				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	20				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	750				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)					

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
Dispositions spécifiques	
(1) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 24 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date

Zonage					
Classification des usages principaux					
Groupe d'usages « Habitation (H) »					
H1 : Habitation unifamiliale					
H2 : Habitation bifamiliale					
H3 : Habitation trifamiliale	● ⁽¹⁾				
H4 : Habitation multifamiliale (4 à 8 logements)	● ⁽¹⁾				
H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus)	● ⁽¹⁾⁽²⁾				
H6 : Habitation collective	(3)				
H7 : Maisons mobiles					
Groupe d'usages « Commerce et service (C) »					
C1 : Bureau, service et commerce de proximité					
C2 : Commerce de détail					
C3 : Restauration et débit de boisson					
C4 : Hébergement					
C5 : Commerce et service pour véhicules					
C6 : Commerce lourd					
C7 : Commerce et service à caractère particulier					
C8 : Divertissement et loisirs					
Groupe d'usages « Industrie (I) »					
I1 : Industrie artisanale et logistique urbaine					
I2 : Industrie légère					
I3 : Industrie lourde et d'extraction					
Groupe d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »					
P1 : Institutionnel et communautaire local					
P2 : Institutionnel et communautaire régional					
P3 : Activité de rassemblement					
P4 : Institutionnel et communautaire à caractère particulier					
Groupe d'usages « Récréation (R) »					
R1 : Récréation extensive					
R2 : Récréation intensive					
Groupe d'usages « Équipement de service public (E) »					
E1 : Équipement léger					
E2 : Équipement contraignant					
Groupe d'usages « Agriculture et foresterie (A) »					
A1 : Culture					
A2 : Élevage					
A3 : Para-agricole					
A4 : Foresterie					
Mixité d'usages					
Rez-de-chaussée devant être entièrement occupé par un groupe Commerce et service (C)					
Mixité d'usages autorisée					
Implantation du bâtiment principal					
Structure du bâtiment principal					
Isolée	●				
Jumelée	●				
Contiguë					
Marges					
Avant min.(m)	7.5				
Avant secondaire min. (m)	6				
Latérale min. (m)	2				
Totales latérales min. (m)	4				
Arrière min. (m)	7				
Volumétrie du bâtiment principal					
Dimensions du bâtiment principal					
Largeur min. (m)	9				
Superficie min. (m²)	75				
Hauteur min./max. (m)	6/22				
Nombre d'étages min./max. (en étage)	2/5				
Rapports					
Coefficient d'emprise au sol (CES) min./max.	-/50				
Coefficient d'occupation du sol (COS) min./max.					
Rez-de-chaussée					
Hauteur du plancher min./max. (m)					
Entreposage extérieur					
Entreposage extérieur autorisé					

Lotissement (lot)					
Dimensions d'un lot					
Largeur d'un lot min. (m)	15				
Profondeur d'un lot min. (m)	30				
Superficie d'un lot min. (m²)	500				

Règlements discrétionnaires					
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•				

Notes	
Usages spécifiquement prohibés	
Usages spécifiquement autorisés	
(3) Résidence privée pour personnes âgées ⁽¹⁾	
Dispositions spécifiques	
(1) Deux bâtiments sont autorisés sur le même terrain en projet intégré d'habitation. (2) De la classe d'usages « H5 : Habitation multifamiliale (9 logements et plus) » une densité maximale de 32 logements est autorisé.	

Règlements modificateurs	
Numéro de règlement	Date